



## Partie 8

# Le plan d'action pour la mise en valeur des ressources



**Agence de gestion intégrée des ressources**

1030, boul. Vézina - Dolbeau-Mistassini - Québec - G8L 3K9

Tél: 418-276-0022 poste 111 - Téléc: 418-276-0623 - Courriel: [agir@cldmaria.qc.ca](mailto:agir@cldmaria.qc.ca)

## Table des matières

<b>Table des matières</b>	<b>1</b>
<b>Liste des tableaux</b>	<b>2</b>
<b>Partie 8 Le plan d'action pour la mise en valeur intégrée des ressources</b>	<b>3</b>
<b>8.1 L'identification des potentiels forts</b>	<b>4</b>
<b>8.2 Les problématiques</b>	<b>5</b>
8.2.1 Les ressources forestières	5
8.2.2 Les ressources fauniques	8
8.2.3 Les ressources hydriques	8
8.2.4 Les ressources patrimoniales	9
<b>8.3 Les objectifs et stratégies d'aménagement</b>	<b>9</b>
<b>8.4 Le plan d'action</b>	<b>12</b>

## Liste des tableaux

<i>Tableau 1. La synthèse des potentiels forts du territoire de Normandin .....</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 2. Les objectifs et stratégies d'aménagement pour les ressources forestières. ....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 3. Les objectifs et stratégies d'aménagement pour les ressources fauniques. ....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 4. Les objectifs et stratégies d'aménagement pour les ressources hydriques. ....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 5. Les objectifs et stratégies d'aménagement pour les ressources patrimoniales.....</i>	<i>11</i>

## **Partie 8 Le plan d'action pour la mise en valeur intégrée des ressources**

En intégrant toutes les connaissances actuelles, des objectifs et des stratégies d'aménagement ont été élaborées pour chacune des ressources du territoire concerné suite à l'identification de problématiques spécifiques au territoire forestier intramunicipal de Normandin. Les éléments de planification décrits dans la présente section permettront de répondre à des objectifs généraux en matière d'aménagement intégré du territoire, soit :

- ✍ de maintenir et/ou d'améliorer la biodiversité du territoire;
- ✍ d'améliorer la capacité de production de l'ensemble des ressources;
- ✍ de protéger les ressources lors des interventions;
- ✍ d'assurer le développement durable du milieu forestier;
- ✍ d'assurer une utilisation polyvalente de la forêt et le maintien des activités socio-économiques existantes.

Le respect des six critères du CCMF (Conseil Canadien des Ministres des Forêts) de l'aménagement durable des forêts qui permettra de gérer le territoire forestier sur une base de développement durable :

- ✍ Conserver la diversité biologique;
- ✍ Maintenir et améliorer l'état et la productivité des écosystèmes forestiers;
- ✍ Conserver les sols et l'eau;
- ✍ Maintenir l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques;
- ✍ Maintenir les avantages socio-économiques multiples que les forêts procurent à la société;
- ✍ Tenir compte des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées dans les choix de développement.

Les pages qui suivent résument les problématiques du territoire, les objectifs fixés ainsi que les stratégies d'aménagement à appliquer afin de corriger, en partie ou en totalité, les problématiques et atteindre les objectifs.

Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources  
sur le territoire forestier de Normandin

Les actions recommandées dans le plan de développement de la gestion intégrée des ressources seront mises en application par le biais de la planification de la Corporation d'Aménagement Forêt Normandin. Les bénéficiaires de CAAF seront partenaires à la mise en valeur de la forêt intramunicipale de Normandin.

Toutes les données techniques utilisées pour l'inventaire intégré, la planification, le contrôle et le suivi des interventions d'aménagement sont gérés à l'aide d'un système d'information à référence spatiale. Les banques de données utilisées seront mises à jour régulièrement afin de suivre l'état de développement du milieu forestier et la situation des différents indicateurs de la biodiversité. Les travaux d'aménagement forestier devront être prescrits en fonction des modalités et objectifs fixés pour chacune des zones d'affectation du territoire. Les autres potentiels devront aussi être protégés s'ils sont mis en danger suite à la mise en valeur d'un autre potentiel. Finalement, les orientations, les objectifs et la planification de développement de la GIR devront être revus tous les cinq ans afin de tenir compte de l'évolution de l'état des ressources, du développement social et économique du territoire.

## 8.1 L'identification des potentiels forts

Les parties 1 à 6 constituent le portrait de l'ensemble des ressources du territoire forestier de Normandin. Elles ont permis d'identifier, d'une façon objective, les potentiels forts qui sont rattachés à ces ressources. Le Tableau 1 permet de bien résumer le résultat de cette analyse.

Tableau 1. La synthèse des potentiels forts du territoire de Normandin

---

**Potentiel forestier**

---

1. Traitement d'éclaircie commerciale dans les peuplements résineux
2. Aménagement forêt/bleuet
3. Récolte de thé des bois
4. Récolte des champignons forestiers
5. Drainage forestier

---

**Potentiel faunique**

---

Aucun

---

**Potentiel hydrique**

---

6. Pêche à la ouananiche en rivière

---

**Potentiel patrimonial**

---

7. Descente en rivière
  8. Sentiers de motoneige et de quad
-

## 8.2 Les problématiques

### 8.2.1 Les ressources forestières

#### *Problématique no.1 : L'approvisionnement constant en matière ligneuse*

Cette problématique relève surtout de deux facteurs. Le premier est que les bénéficiaires de l'aire commune 25-03 doivent approvisionner leurs usines en matières premières et le second est que la forêt de Normandin est constituée de peuplements de la classe d'âge de 50 ans sur 77 % des superficies productives. Cette classe correspond souvent à l'âge d'exploitabilité absolue des essences feuillues et du pin gris. La matière ligneuse étant actuellement relativement abondante, le point critique de l'approvisionnement de ce territoire est davantage reliés au futur. D'après les calculs de possibilité forestière tirés du Plan d'aménagement de la forêt publique municipale de Normandin (Novembre 1996), on observe une rupture de stock en 2050. Il devient donc important de commencer à récolter des strates en prématurités qui ont une densité faible afin de les convertir en plantation. Ceci permettrait de récolter, à partir de maintenant, un volume raisonnable. En augmentant les volumes récoltés d'année en année, il sera possible d'échelonner la récolte sur une période de 50 à 60 ans. Cette stratégie va permettre d'assurer un travail constant aux travailleurs en place. Une autre action visant à éviter une rupture de stock serait de récupérer rapidement des superficies non productives comme les tourbières bien régénérées. Ces peuplements seraient disponibles lors de cette rupture.

La notion de rendement soutenu constitue un objectif à atteindre pour assurer un approvisionnement constant pour les usines et consolider ainsi le niveau d'activités économiques à long terme. Il est évident que l'augmentation de la possibilité annuelle de coupe serait profitable pour les bénéficiaires et les intervenants locaux comme la Corporation d'Aménagement Forêt Normandin qui effectue des travaux dans cette unité d'aménagement. Par conséquent, il devient intéressant d'adhérer le plus rapidement possible à la notion du rendement accru et de maximiser les traitements sylvicoles qui créeront de l'emploi dans la communauté locale. Cette même intensification est d'autant plus justifiable du fait que cette portion de territoire est localisée près des usines de transformation. Les meilleurs sites pourront faire l'objet de deux et même de trois éclaircies commerciales ce qui maximisera la qualité des tiges et retardera la récolte finale du peuplement. Ceci permettra, en plus, de normaliser plus facilement la forêt. Le fait de réaliser un suivi adéquat de la régénération, d'optimiser les traitements sylvicoles et de remettre en production des superficies plus ou moins productives permettra une amélioration de la productivité forestière du territoire.

*Problématique no.2 : Les stations déficitaires en production de capital ligneux*

Certaines stations très peu productives pourraient faire l'objet d'un inventaire de type écologique afin de pouvoir les remettre en production ou de les enrichir en essences commerciales adaptées à ces stations. Elles sont généralement occupées par le peuplier alors que le pin gris serait bien plus adapté que cette espèce pour les types de station les plus pauvres de Normandin.

Les dunes avec une faible densité que l'on retrouve à Normandin doivent aussi être récoltées en priorité afin de replanter ces sites le plus rapidement possible. Ils sont en effet peu productifs car il y a peu d'arbres et ceux-ci s'étendent souvent en largeur au lieu de pousser en hauteur comme dans un peuplement de densité normale. Cette action permettrait aussi de répondre à la problématique no. 1.

*Problématique no.3 : L'indice de diversité forestière*

L'indice de diversité forestière (IDF) indique, avec sa valeur de 0,00, que le territoire ne possède pas les cinq groupes d'âges identifiés. Les classes de 70 ans ainsi que celle de 90 et 120 ans sont les plus problématiques. La première ne couvre que 2 % du territoire forestier productif et la deuxième ne se retrouve pas du tout sur le territoire de Normandin. Ces strates sont importantes du point de vue de la biodiversité et il serait important de protéger une certaine proportion de forêt plus âgée. Cette rareté des strates plus âgées est due à ce que le massif forestier du territoire de Normandin est issu d'un feu de 1941. Les strates plus jeunes sont aussi rares. Celle de 10 ans ne couvre que 3 % du territoire en dépit du fait que la CAFN réalise de nombreux travaux depuis 1995. Cette faible proportion est due à ce que ces travaux sont majoritairement de l'éclaircie commerciale qui ne rajeuni pas le peuplement. Il faudrait donc augmenter la proportion de coupes afin d'augmenter les superficies des jeunes strates. Une meilleure répartition des classes d'âge permettra de maintenir un meilleur habitat faunique pour les espèces fauniques vedettes tel le lièvre d'Amérique et la gélinotte huppée.

*Problématique no.4 : La qualité des tiges est limitée*

Cette problématique concerne d'avantage les bénéficiaires s'approvisionnant dans l'aire commune et met en relief l'importance d'appliquer des travaux sylvicoles dans le but d'augmenter la dimension et la qualité des tiges récoltées. Des billes de qualité supérieure compensent

généralement les pertes de matière ligneuse lors de la transformation. Les coupes d'éclaircies dans le pin gris devraient contribuer à accroître le volume par tige et à créer des conditions favorables au développement de tiges de qualité pour la fabrication de poteaux entre autres.

*Problématique no.5 : L'aménagement forêt/bleuet*

Le territoire de Normandin est le berceau du concept forêt/bleuet tel que recommandé par le comité sur la contribution des terres du domaine de l'État à l'industrie du bleuet. Ce concept constitue un exemple concret de gestion intégrée des ressources. De tels aménagements sont déjà réalisés et d'autres superficies sont réservées afin de réaliser des expérimentations qui amélioreraient ce concept. La forêt sous aménagement par la CAFN étant du domaine public, il est important que les superficies aménagées selon ce concept le soient par des organismes à but non lucratif, afin de protéger l'utilisation multiusage de l'ensemble de ce territoire et d'assurer la maximisation des investissements.

*Problématique no.6 : Les sites fragiles*

Les problématiques par rapport aux sites fragiles sont reliées d'avantage à la faible épaisseur d'humus sur certains sites comme les dunes (dépôts éoliens) qui sont très sensibles à l'érosion. En effet, le territoire forestier municipal de Normandin se trouve dans un secteur relativement plat avec peu de pentes accentuées, de sols minces et de drainages problématiques.



## 8.2.2 Les ressources fauniques

*Problématique no.7 : Le potentiel d'aménagement faunique est faible.*

Le particularisme du territoire de Normandin fait que peu de travaux d'aménagement faunique peuvent être réalisés. Les tourbières et les peuplements de pin gris dominant et occupent de grandes superficies. Ces milieux sont difficilement aménageables pour les espèces recherchées par les chasseurs et les trappeurs. La seule espèce pour laquelle des aménagements seraient rentables est la gélinotte huppée. Le secteur longeant la rivière Ashuapmushuan possède une bonne proportion de peuplements feuillus et mélangés qui pourraient être aménagés afin de favoriser cette espèce. Son petit domaine vital, qui peut être aussi peu étendu que quatre hectares, permet l'aménagement de l'habitat sur de petites superficies.

## 8.2.3 Les ressources hydriques

*Problématique no.8 : La construction de voirie à proximité ou traversant des cours d'eau*

La construction d'un pont ou d'un ponceau peut endommager le milieu aquatique si elle n'est pas entourée de précautions. Il sera donc essentiel de porter une attention particulière à la conservation de ce milieu (ruisseau des Cèdre et Rouge) et de veiller à ce que le poisson puisse circuler librement pour satisfaire ses besoins vitaux en termes d'habitats (alimentation et reproduction). Par conséquent, lors de la construction des ponts et des ponceaux, on devra s'assurer que ces structures ne deviendront pas des obstacles pour les poissons. Afin de permettre aux intéressés de construire les ouvrages voulus pour traverser les cours d'eau, tout en respectant le principe de développement durable, le ministère des Ressources naturelles a préparé selon la réglementation en vigueur, un guide terrain intitulé Guide de l'aménagement des ponts et des ponceaux dans le milieu forestier.

*Problématique no.9 : La récolte de matière ligneuse dans les bandes riveraines (0 à 100 mètres)*

La récolte de bois dans les bandes riveraines cause des impacts sur la qualité de l'habitat de certaines espèces de canards arboricoles. Selon des résultats d'inventaires, ces espèces utilisent la lisière boisée se situant entre 0 et 100 mètres pour y nicher. La récolte des tiges dans celle-ci cause inévitablement un déficit dans la qualité de l'habitat riverain. Par conséquent, il est

suggérer que soient installés des nichoirs dans la lisière résiduelle 0 à 20 mètres afin de compenser cette perte d'habitat.

#### 8.2.4 Les ressources patrimoniales

*Problématique no.10 : La protection du des infrastructures récréatives*

Étant donné la forte fréquentation des infrastructures récréatives de Normandin, il est important de protéger l'environnement immédiat de ces sites et sentiers. Cependant, comme le territoire est plat, une analyse de paysage n'est pas nécessaire. En effet, la protection de ceux-ci sera pas nécessaire car il n'y aura pas de paysages visibles éloignés des secteurs d'intervention.

### 8.3 Les objectifs et stratégies d'aménagement

Voici les différents objectifs et les stratégies d'aménagement qui ont été élaborées afin de palier aux problématiques qui ont été ciblées sur le territoire.

Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources  
sur le territoire forestier de Normandin

Tableau 2. Les objectifs et stratégies d'aménagement pour les ressources forestières.

Problématique	Objectif	Stratégie d'aménagement
1. L'approvisionnement constant en matière ligneuse.	Rééquilibrer la proportion entre les différents stades de développement afin d'éviter une rupture de stock.	Réaliser un suivi adéquat de la régénération sur les parterres de coupe.  Intensifier les travaux sylvicoles qui permettent de raccourcir l'âge de révolution.  Intervenir dans les strates en prématurités en prenant soin de répartir les coupes dans le temps et dans l'espace.  Utiliser le type écologique sur l'ensemble du territoire pour optimiser le choix des interventions.
2. Les stations déficitaires en production de capital ligneux.	Augmenter le rendement du territoire.	La régénération des sites présentant des difficultés (dunes) et enrichissement en essences résineuses et feuillues des strates de faible densité.
3. L'indice de diversité forestière.	Augmenter l'IDF en respectant la possibilité forestière.	Intervenir dans les strates les plus abondantes afin de répartir les différents stades de développement de la forêt. Donner une importance particulière à la répartition des coupes dans le temps et dans l'espace.  Maintenir le plus possible les strates les plus âgées.
4. La qualité des tiges est limitée.	Réaliser des travaux qui augmentent la qualité des tiges.	Intervenir par des coupes d'éclaircie, ce qui devrait contribuer à améliorer la qualité des tiges.
5. L'aménagement forêt/bleuet.	Appliquer le concept forêt/bleuet et réaliser des expérimentations.	Appliquer le concept forêt/bleuet.  Favoriser des OBNL pour aménager les superficies.  Mettre en place des protocoles de recherche.
6. Les sites fragiles.	Prévenir l'érosion des dunes.	Localiser les sites fragiles pour faciliter la planification de l'application des mesures de protection.  Reconstituer rapidement le couvert végétal aux endroits susceptibles d'être affectés par l'érosion.  Utiliser un paillis dans les endroits où c'est nécessaire.  Suivre les propositions du Guide des saines pratiques forestières dans les pentes du Québec.

Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources  
sur le territoire forestier de Normandin

Tableau 3. Les objectifs et stratégies d'aménagement pour les ressources fauniques.

Problématique	Objectif	Stratégie d'aménagement
7. Le potentiel d'aménagement faunique est faible.	Aménager l'habitat des espèces pour lesquelles c'est possible.	Intervenir selon des méthodes de coupe qui permettront de maintenir et/ou d'améliorer les différents types d'habitat pour la gélinotte huppée.

Tableau 4. Les objectifs et stratégies d'aménagement pour les ressources hydriques.

Problématique	Objectif	Stratégie d'aménagement
8. La construction de voirie à proximité ou traversant des cours d'eau.	Ne pas diminuer la qualité et la productivité des cours d'eau du territoire.	Respecter les modalités d'intervention concernant l'aménagement de ponceaux et de chemins en bordure des ruisseaux des Cèdres et Rouge. Traverser le moins souvent possible ces cours d'eau.
9. La récolte de matière ligneuse dans les bandes riveraines (0 à 100 mètres).	Maintenir une qualité d'habitat acceptable pour certaines espèces de canards nichant dans les milieux riverains.	Installer des nichoirs afin de combler les pertes d'habitat en milieu riverain. Laisser sur pied les tiges de fort diamètre et les chicots.

Tableau 5. Les objectifs et stratégies d'aménagement pour les ressources patrimoniales.

Problématique	Objectif	Stratégie d'aménagement
10. La protection des infrastructures récréatives.	Préserver l'environnement immédiat des sites et sentiers récréatifs.	Application des mesures de manière à assurer la qualité de l'environnement des sites et sentiers récréatifs.

## 8.4 Le plan d'action

Afin de mettre en marche la réalisation du plan de développement sur la gestion intégrée des ressources sur le territoire forestier de Normandin, il est primordial de se donner un plan d'action. Il contient des objectifs qui sont quantifiés et délimités dans le temps pour la période quinquennale de 2003-2004 à 2007-2008. Ils sont regroupés à l'intérieur de certains volets.

### *Volet 1 : La planification de la gestion intégrée des ressources*

1. Demander, en 2003, au mandataire de gestion de l'aire commune 025-03 que le territoire forestier sous CAAF qui se trouve à l'intérieur des limites municipales de Normandin soit désigné «Zone de gestion intégrée des ressources» à l'intérieur de leur planification.
2. Participer, dès 2003, à l'élaboration du plan général d'aménagement forestier (PGAF) de la future unité d'aménagement forestier 025-51.
3. Poursuivre, dès 2003, la participation à l'élaboration du plan annuel d'intervention forestière (PAIF) 2004-2005 de l'aire commune 025-03.
4. Réaliser, en 2006, une mise à jour du Plan de développement sur la gestion intégrée des ressources du territoire forestier de Normandin (2000) avec les données écoforestières de 2005.

### *Volet 2 : Le développement des connaissances*

5. Définir, coordonner et superviser, dès 2003, les différents besoins de connaissances en rapport avec les disponibilités des sorties de terrain des étudiants du programme de milieu naturel du Cégep de St-Félicien.
6. Valider, dès 2003, les superficies reliées au potentiel d'éclaircie commerciale (537 ha) et d'éclaircie précommerciale (19 ha).
7. Organiser des sorties terrains avec un cercle de mycologues afin de valider le potentiel de cueillette des champignons forestiers (2 738 ha).
8. Valider, dès 2003, les superficies reliées au potentiel de récolte du Thé des bois (641 ha).
9. Jumeler, dès 2003, la validation du potentiel d'éclaircie commerciale, de récolte des champignons forestiers et de Thé des bois, pour qu'elle soit réalisée en même temps.
10. Localiser, dès 2003, la présence de castors (actifs/inactifs) versus le réseau d'accès.

Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources  
sur le territoire forestier de Normandie

11. Caractériser, dès 2003 les habitats qu'on retrouve sur la pointe sud du territoire (la zone de protection de la biodiversité).
12. Évaluer, dès 2003, le changement de la biodiversité lors de l'aménagement forêt/bleuet (micromammifères, faune aviaire, insectes, etc.).

*Volet 3: L'aménagement des ressources*

13. Intensifier, dès 2003, les travaux d'aménagement forestier aux endroits où le potentiel est identifié et validé.
14. Démarrer, dès 2003, la conversion de superficies forestières pour l'aménagement forêt/bleuet afin de mettre en place les expérimentations nécessaires au développement de cette nouvelle technique d'aménagement liée directement à la GIR.
15. Poursuivre, dès 2003, l'implantation du réseau de nichoirs à canards.
16. Élaborer, dès 2004, un circuit local de récolte pour les champignons forestiers.

*Volet 4: La protection des ressources*

17. Délimiter et identifier, dès 2003, le secteur voué à la conservation de l'udsonie tomenteuse.
18. Confectionner et installer des panneaux dès 2003, afin de sensibiliser les gens à l'importance de cette ressource.

*Volet 5: Le suivi et le contrôle*

19. Poursuivre, dès 2003, le suivi du réseau de nichoirs à canards.
20. Établir, dès 2003, un système de déclaration volontaire pour la récolte de petits gibiers.